

# LES PRESTATIONS ADHÉRENTS

	NON - ADHÉRENT	FORMULE SIMPLE (50€)	FORMULE COMPLÈTE (150€)
<b>GAGNER EN VISIBILITÉ</b>			
Apparaître de manière détaillée sur <a href="http://www.ubaye.com">www.ubaye.com</a> , site officiel de la destination touristique (nom, coordonnées, photos, descriptif détaillé...)			✓
Diffusion de vos informations sur les sites web des organismes de promotion départementaux et régionaux			✓
Être recommandé en priorité dans les agences d'Ubaye Tourisme, auprès des clients			✓
Laisser des brochures en agences d'Ubaye Tourisme, qui seront remises, sur demande, à nos clients.		✓	✓
Selon la nature de l'activité, être référencé dans les brochures d'Ubaye Tourisme.			✓
<b>ACCÉDER À NOS OUTILS</b>			
Disposer des brochures d'Ubaye Tourisme afin de les proposer directement à vos clients (livraison 2 fois par an par notre équipe, puis sur commande dans les locaux administratifs d'Ubaye Tourisme)		✓	✓
Accès à la photothèque d'Ubaye Tourisme pour alimenter vos sites Internet et brochures (20 photos / an)			✓
<b>PARTICIPER À LA VIE ASSOCIATIVE D'UBAYE TOURISME</b>			
Participer et voter lors de l'Assemblée Générale qui se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'activité touristique ubayenne.		✓	✓
Candidater pour être membre Conseil d'Administration.		✓	✓
Etre priorisé dans les activités organisées par Ubaye Tourisme : hébergement et restauration des prestataires, journalistes ....		✓	✓
Recevoir la newsletter des pros, avec les événements à venir, l'actu média et les l'actu de la destination.		✓	✓

# ADHÉSIONS 2024

- > Pour tous les hébergements concernés : copie de classement obligatoire en cours de validité
- > Pour les chambres d'hôtes, gîtes et meublés : déclaration en mairie obligatoire
- > Pour les professions du sport : Brevet d'Etat ou brevet professionnel obligatoire
- > Tarifs annuels fixes quel que soit le moment de l'inscription (cotisation par année civile)

## Dates limites d'adhésion

Pour apparaître sur la brochure été : 15 mars 2024

Pour apparaître sur la brochure hiver : 15 septembre 2024

## FORMULE SIMPLE

50 €

Tous les professionnels, commerçants et associations qui souhaitent soutenir l'activité touristique de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon peuvent adhérer à la formule simple.

Les associations souhaitant bénéficier des services d'Ubaye Tourisme dans l'accompagnement et l'organisation de leurs événements doivent également adhérer à cette formule.

## PRESTATAIRES HORS UBAYE

50 €

Les professionnels du tourisme "hors" Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon peuvent devenir adhérents s'ils exercent une activité qui n'est pas déjà proposée par un partenaire établi sur le territoire de l'Office de Tourisme (non concurrentiel). Ils ne bénéficient que des services de la formule simple (avec présence sur le site web, en fonction de la nature de l'activité)

## FORMULE COMPLÈTE

150 €

Peuvent adhérer à la formule complète, tous les professionnels ayant une activité touristique dans la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :

- Les hébergeurs à vocation touristique (hôtellerie, hôtellerie de plein-air, résidences de tourisme, chambres d'hôte, gîtes, agences immobilières, meublés de tourisme, etc.)
- Les prestataires d'activités sportives / activités de loisirs
- Les restaurants, bars, cafés
- Les équipements de loisirs et culturels (cinéma, bowling, tennis, musées...)
- Les magasins de sport
- Les commerces de produits de pays et artisanat local
- Les services liés au tourisme (conciergeries, laveries, transporteurs...)
- Les producteurs et artisans

## EN CAS DE MULTIPLES ACTIVITÉS

En cas de multiples activités à référencer (exemple : un hôtel et restaurant, propriétaire ayant deux meublés ou prestataire d'activités apparaissant dans plusieurs rubriques), la première activité est due en intégralité et la ou les suivantes sont à 30€. Au-delà de trois occurrences, le tarif est fixé à 240€.